

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 14 juin 2010  
Séance du 20 mai 2010

## 21 Cession gratuite d'un talus à la commune d'Araches La Frasse - parcelles cadastrées section A n°713p et 715 p

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
Mme BASMAISON  
Mme M'BAYE-DIAO  
M SEGUIN  
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à : M. MONTES  
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
M. NACHITE  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET  
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

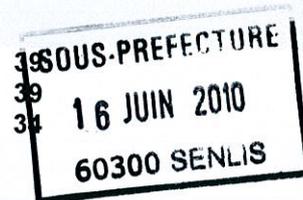
La commune d'Araches la Frasse projette la régularisation du tracé de la route de Frévard longeant le centre de vacances de la ville de Creil « Creil'Alpes ». Dans ce cadre, elle a sollicité la ville de Creil afin de récupérer à titre gratuit un talus et une emprise de chaussée actuellement propriétés de la commune de Creil. Ces parcelles sont cadastrées section A n°713p pour 698 m<sup>2</sup> et 715p pour 210 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 908 m<sup>2</sup>.

Outre l'intérêt que représentent ces parcelles pour le projet d'aménagement de la route, cette cession permettra de régulariser la situation vis-à-vis de l'empiètement sur la chaussée actuelle et du talus qui est actuellement entretenu par les services techniques de la commune d'Araches La Frasse et qui ne représente aucun intérêt pour le centre de vacances.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2010, France Domaine a fixé la valeur de ces parcelles à 63.000 euros.

Afin de régulariser cette situation, il vous est proposé d'accepter cette cession à titre gratuit et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 1<sup>er</sup> mars 2010,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 20 mai 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'accepter la cession à titre gratuit au profit de la commune d'Araches la Frasse des parcelles sises dans la commune d'Araches La Frasse, cadastrées section A n°713p et 715p pour ne contenance totale de 908 m<sup>2</sup>.

**Article 2 :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3 :** d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le ~~16/06/10~~ 16/06/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE